

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

91^e séance / lundi 7 décembre 2020 à 17 h 00

Par vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Jean Lessard, président – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)

Audrey Bureau – Conseillère, district d’Aylmer (n° 1)

Marc Carrière – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)

Samuel Bertrand – Citoyen, producteur agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

Jalloul Salah – Coordonnateur de projets, expertise-conseil

Ressources externes

Vincent Philibert – Conseiller en développement régional et gestion de programmes – MAPAQ

Geneviève Grossenbacher – Directrice, Table agroalimentaire de l’Outaouais

Observateur

Sylvain Dupras – Adjoint politique

ABSENCES :

Membres

Robyn York – Citoyenne, productrice agricole

Bill Lessard – Citoyen, producteur agricole

Ressource interne

Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l’urbanisme et du développement durable

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 02.

2. Adoption de l’ordre du jour



On demande de retirer le point 8 et de le reporter à une séance ultérieure. On demande également l’ajout de ces points aux varia :

- Une mise à jour sur le projet de marché public permanent dans le secteur de la Fonderie;
- Une mise à jour sur la réglementation concernant les feux de branches et branchailles en zone agricole, et sur la chasse sur le territoire agricole.

On précise que le point 10, présenté par un représentant du ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ), comprendra deux présentations distinctes, soit une

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

 PRÉSIDENT	 SECRÉTAIRE
--	--

verbalement sur la formation d'un comité sur le Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA), et une autre avec support visuel sur l'Entente sectorielle agroalimentaire.

L'ordre du jour est adopté avec le retrait du point 8, l'ajout au point 10 d'un deuxième sujet, et l'ajout de deux points aux varia cités précédemment.

On demande également une mise à jour sur les statuts et règlements du Comité consultatif agricole (CCA), concernant l'ajout de deux membres honoraires au CCA, dont un représentant de l'union des producteurs agricoles (UPA) et un de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO). On répond cette demande sera amenée au conseil municipal et que le CCA sera informé du cheminement de cette demande.

3. Période de questions des personnes intéressées

Aucune question n'a été reçue par le Comité.

4. Approbation du procès-verbal de la 90^e séance tenue le 6 avril 2020

Le procès-verbal de la 90^e séance tenue le 6 avril 2020 est approuvé.

5. Signature du procès-verbal de la 90^e séance tenue le 6 avril 2020

Le procès-verbal de la 90^e séance tenue le 6 avril 2020 sera signé par le président.

6. Suivi du procès-verbal de la 90^e séance tenue le 6 avril 2020

On rappelle qu'une membre du Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) devait venir faire une présentation sur les pesticides au mois d'avril dernier, et que le tout a été annulé en raison de la pandémie. On demande si l'administration est entrée en contact avec cette membre du CISSSO depuis le mois d'avril, et si une nouvelle date de présentation a été convenue. On répond qu'il n'y a pas eu de contact avec la membre du CISSSO depuis le mois d'avril, et qu'on serait surpris de sa disponibilité en raison de la deuxième vague de COVID-19. Néanmoins, elle sera contactée pour vérifier sa disponibilité au printemps, qui dépendra probablement de l'évolution de la pandémie. Le Comité sera informé des développements.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité consultatif agricole aura lieu le lundi 25 janvier 2021.

8. Demande à la CPTAQ – Utiliser un lot vacant à des fins autres que l'agriculture – Chemin de la Montagne (lot 4 577 476) – District électoral de Lucerne – Gilles Chagnon

Sujet reporté à une séance ultérieure.

9. Bilan du PDZAA

Le document *PowerPoint* « Avancement du PDZAA de la Ville de Gatineau 2018-2020 » est présenté aux membres par la directrice de la TAO. Cette présentation vise à informer les membres de l'avancement des projets soutenus plus directement par la TAO. D'autres projets sont également en cours et l'information à ce sujet pourrait être présentée à une séance ultérieure.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Qui est la TAO?;
- Plan de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025;
- Le protocole d'entente 2019-2023 entre la TAO et la Ville de Gatineau;

- Les sources de revenus de la TAO 2019-2020;
- Portrait agricole de la Ville de Gatineau 2020;
- Portrait transformation Outaouais 2020;
- Plan d'action du PDZAA : Orientations et exemples.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- La présentation de la TAO est envoyée aux membres durant la séance;
- Le président souhaite participer à des activités visant la promotion de l'agriculture locale sur le territoire de la Ville de Gatineau;
- Un montant est réservé au budget de la Ville pour la réalisation du projet de marché public permanent dans le secteur de la Fonderie. Ce projet ne sera pas développé d'ici quelques années; entretemps, on propose d'identifier un autre endroit central temporaire pour un marché public permanent. La TAO offre son aide, et précise que la demande est forte pour ce type de marché qui permet de laisser à un seul endroit les équipements de réfrigération;
- La TAO propose de travailler avec la Ville pour amener les gens à la ferme, dans des formules de type « 5 à 7 » ayant pour but de faire découvrir des entreprises et de développer l'offre agrotouristique. On mentionne que le Service des communications pourrait être sollicité pour en faire la promotion;
- On s'interroge sur la pertinence de tenir les marchés de Noël d'Aylmer et de Gatineau en même temps, et on propose de varier les dates. On répond que ces deux marchés ne visent pas le même public et qu'ils ne se nuisent pas l'un l'autre. On ajoute qu'un support en main d'œuvre est offert aux entreprises présentes au marché de Noël de Gatineau pour permettre d'assurer une présence continue durant les heures d'ouverture prolongées des Promenades de Gatineau pendant le temps des fêtes. Ce support permet également à certaines entreprises d'être présentes à deux marchés de Noël en simultanée;
- On demande si de l'assistance aux entreprises est offerte pour mettre en place le commerce en ligne. On répond qu'effectivement, un agent de commercialisation a aidé plusieurs entreprises à se doter d'un site transactionnel. D'autres entreprises préfèrent développer leur propre plateforme et sont orientées vers des sources de financement. La TAO souhaite mettre en ligne une plateforme transactionnelle pour une mise en marché de proximité, afin de faciliter l'accès aux produits des producteurs de la région;
- Le gouvernement provincial a bonifié les montants alloués aux CPE pour l'achat de produits locaux. Trouver des produits locaux de qualité demeure difficile pour les CPE. La directrice de la TAO est invitée à contacter la conseillère Audrey Bureau à ce sujet. On ajoute que les producteurs de produits transformés de la région pourraient également être soutenus;
- Le président mentionne qu'un résumé de l'avancement des actions du PDZAA sera publicisé.

10. Formation d'un comité sur le PDZAA et mise en place de l'entente sectorielle pour le développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023

a) Formation d'un comité de suivi sur le PDZAA

Le représentant du MAPAQ rappelle l'importance de mettre en place un comité de suivi du PDZAA. Le PDZAA est un outil vivant et évolutif et une structure est nécessaire pour faire le suivi de son plan d'action, faciliter sa mise en œuvre et assurer le lien entre l'administration et son plan de développement.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- Ce comité assurera la suivi des actions du PDZAA;
- Les CCA et le comité de suivi sur le PDZAA peuvent servir à stimuler les actions vers l'atteinte des objectifs. Le MAPAQ accompagnera ces comités;
- En plus de pouvoir créer un comité de suivi indépendant, le conseil peut habiliter le CCA par résolution à tenir le rôle de comité de suivi du PDZAA. Cette avenue sera évaluée. Les autres territoires mettent habituellement sur pieds un comité de suivi indépendant du CCA, pour élargir les horizons. La fréquence des rencontres est aussi un enjeu. La composition du comité de suivi est à la discrétion de la Ville. Le comité de suivi de plusieurs MRC est porté par la section économique, mais la structure de ces MRC n'est pas la même que la Ville de Gatineau. Le comité de suivi pourrait être formé de participants à l'élaboration du PDZAA, de membres du CCA et de producteurs agricoles;

- La Ville de Gatineau évalue la possibilité d'ajouter une ressource à l'interne pour assurer la mise en œuvre du PDZAA et faire le lien avec le CCA.

b) Mise en place de l'entente sectorielle pour le développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023

Le document *PowerPoint* « Mise en place de l'entente sectorielle pour le développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023 » est présenté aux membres par le représentant du MAPAQ.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Qu'est-ce qu'une entente sectorielle;
- Objectif de la démarche;
- Objectifs de l'entente;
- Exemples de projets;
- Canevas budgétaire.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- On demande s'il y a dédoublement avec la TAO à certains endroits. On répond que non, car la TAO peut être financée par l'entente sectorielle. L'idée n'est pas de remplacer des outils existants, mais d'offrir des outils supplémentaires plus flexibles pour permettre des actions qui ne sont pas admissibles à certains programmes;
- La Ville de Gatineau doit statuer si elle souhaite signer le protocole d'entente, et ce, plus tôt que tard. Le 31 mars est visé pour l'entrée en vigueur du protocole. On répond qu'il faudra vérifier auparavant si une recommandation est nécessaire, si la signature du protocole d'entente est déjà prévue dans le budget de la Ville, et si le cabinet du maire doit être interpellé;
- Il est important que la Ville de Gatineau soit partie intégrante de cette entente sectorielle.

11. Varia

a) Mise à jour sur le projet de marché public permanent dans le secteur de la Fonderie

On demande une mise à jour sur le projet de marché public permanent dans le secteur de la Fonderie, et d'être informé des étapes à franchir. On demande aussi de reprendre la discussion avec la TAO, qui propose son *leadership* pour mener le projet. On répond, comme discuté plus tôt lors de la séance, qu'il faudra voir si la Ville est ouverte à l'idée de trouver un emplacement temporaire à un marché public permanent, en attendant de pouvoir réaliser le projet de marché public permanent dans le secteur de la Fonderie. On informera le CCA des avancements de ce projet.

b) Mise à jour sur la réglementation concernant les feux de branches et branchailles en zone agricole, et sur la chasse sur le territoire agricole

Concernant la modification à la réglementation demandée par le CCA pour permettre les feux de branches et branchailles aux agriculteurs en zone agricole qui ne sont pas membres de l'UPA, on mentionne qu'un mandat a été donné au Service de sécurité incendie pour évaluer un changement à la réglementation. Le Service de sécurité incendie sera relancé à ce sujet.

Concernant la chasse sur le territoire agricole, plusieurs agriculteurs demandent des changements à la réglementation pour permettre la chasse en zone agricole pour protéger les récoltes et les élevages. On demande des informations sur la réglementation à ce sujet dans d'autres municipalités. On demande également d'évaluer si des modifications peuvent être apportées à la réglementation pour permettre la chasse en zone agricole lorsque toutes les mesures d'effarouchement sont épuisées. Le Service des affaires juridiques sera relancé à ce sujet.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- Selon le Service des affaires juridiques, la Ville ne peut pas se prévaloir de l'article 67 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Le fardeau de la preuve revient à l'agriculteur, pour prouver que toutes autres mesures d'effarouchement ont été tentées, en vain. De plus, aucune orientation n'a été émise afin de modifier la réglementation pour permettre la chasse en zone agricole;
- Marc Carrière se dit insatisfait du traitement de ce dossier et demande que le CCA procède à une résolution demandant au conseil municipal de statuer sur la question. Il ajoute qu'il reçoit de fortes pressions d'agriculteurs pour permettre la chasse en zone agricole;
- Audrey Bureau se dit également insatisfaite du traitement de ce dossier, ainsi que sur le traitement de la problématique des feux de branches et branchaillles, et demande à ce que le CCA procède à une résolution demandant au conseil municipal de statuer sur la question. Le CCA n'a toujours pas travaillé sur cette question et rien n'a été fait jusqu'à maintenant. Elle souhaite également que soit examinée la taxation aux producteurs agricoles pour les frais de transport en commun. Elle estime qu'il faut terminer ces dossiers avant d'en amorcer d'autres;
- Un membre souligne que le gouvernement fédéral légifère déjà l'utilisation des armes à feu concernant les distances à respecter d'autres bâtiments, des chemins et des aires publiques. Il se demande pour quelles raisons la Ville ajouterait un règlement à ce sujet. Il estime que la chasse doit permettre de contrôler les populations animales pour protéger les routes et les champs;
- Le président mentionne avoir parlé avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au sujet d'un projet pilote pour permettre la chasse au chevreuil en bordure des autoroutes et qu'une présentation à ce sujet suivra en début d'année prochaine. Un projet pilote est également souhaitable pour protéger les récoltes et les élevages. Il dit également recevoir de fortes pressions d'agriculteurs pour permettre la chasse en zone agricole. Une recommandation du CCA sera amenée au conseil pour mandater les services municipaux d'étudier rapidement des changements à la réglementation pour permettre les feux de branches et branchaillles par les producteurs agricoles qui ne sont pas membres de l'UPA, et pour permettre la chasse en zone agricole;
- Concernant la taxation aux producteurs agricoles pour les frais de transport en commun, on demande de comparer la réglementation de la Ville de Gatineau aux autres MRC avoisinantes. On demande d'en discuter en premier lieu avec la Société de transport de l'Outaouais. On précise par contre que le plus pressant demeure le traitement des demandes pour permettre les feux de branches et branchaillles par les producteurs agricoles qui ne sont pas membres de l'UPA et de permettre la chasse en zone agricole, puisque ces demandes n'ont que très peu avancé depuis deux ans et doivent être closes avant d'en entamer d'autres.

R-CCA-2020-12-07 / 05

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil de mandater le Service sécurité incendie dans les plus brefs délais pour évaluer de possibles modifications à la réglementation municipale, afin de permettre aux producteurs en zone agricole qui ne sont pas membres de l'UPA de procéder à des feux de branches et branchaillles.

RECOMMANDÉ

R-CCA-2020-12-07 / 06

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil de mandater le Service des affaires juridiques dans les plus brefs délais pour évaluer de possibles modifications à la réglementation municipale, afin de permettre aux producteurs en zone agricole la chasse pour protéger leurs récoltes et élevages.

RECOMMANDÉ

12. Levée de la séance

Le président souligne le départ pour une autre municipalité de Jalloul Salah, coordonnateur de projets. Il lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Le président souhaite aux membres un joyeux temps des fêtes malgré la situation sanitaire, ainsi qu'une année 2021 remplie de santé et de bonheur.

La séance est levée à 19 h 22.